

## Mai 2021

### L'actualité des projets du CISIRH

#### [Innovation] Le déploiement de l'outil de gestion des viviers et des compétences proposés par le CISIRH prend de l'ampleur !

C'est un printemps qui s'annonce plein de promesses pour l'outillage de la gestion des viviers et des compétences.

Durant le mois d'avril, ce sont 3 administrations qui vont déployer l'outil sur différents viviers :

- **SICD-Néo** : la mission cadres dirigeants (MCD) du SGG (secrétariat général du gouvernement) qui gère le vivier interministériel des cadres dirigeants va passer sur la nouvelle version de l'outil SICD (système d'information cadres dirigeants), réécrite par l'équipe projet du département innovation. Si les fonctionnalités de base sont identiques, des améliorations d'ergonomie mais également des nouvelles fonctionnalités (paramétrage par le partenaire, alertes...) seront fortement appréciées par les utilisateurs, en l'occurrence les gestionnaires du vivier des cadres dirigeants.
- **VINCI** : après le ministère des Armées en octobre dernier, c'est au tour du SG du ministère de l'économie, des finances et de la relance, de déployer l'outil pour ses cadres supérieurs (administrateurs civils principalement). Ceux-ci pourront donc compléter leur profil de leurs précédentes affectations et compétences, ce qui leur permettra d'identifier des postes correspondants à leur profil. Le vivier interministériel des cadres supérieurs est piloté par le bureau de l'encadrement supérieur de la DGAFP.
- **Annuaire des Compétences** : c'est le nom donné par la Direction générale des Entreprises à l'outil mis à disposition par le CISIRH. Il s'adresse ainsi à tous les agents de la DGE. En plus des fonctionnalités proposées par VINCI, il permet aux agents de répondre à des appels à contribution en fonction des projets à lancer au sein de la Direction.

Différents noms, différents viviers, différentes maîtrises d'ouvrage, mais l'équipe projet du département innovation a réussi la gageure de faire cohabiter et de répondre dans un même outil, largement paramétrable, à un large éventail de besoins.

#### [BSRMRH] 1<sup>ère</sup> réunion de la communauté interministérielle du référentiel de paye

Fin mars a eu lieu la 1<sup>ère</sup> réunion de la communauté interministérielle du référentiel de paye (CI RDP) en visioconférence en présence de 4 ministères (MINARM, MENJ, MC, MTE), de la DGAFP et du bureau 2CF-CE2A (DGFIP).

Les échanges ont été très riches et séquencés en 3 temps forts :

1. les travaux (constats, pistes d'améliorations) et les guides du RDP dont celui portant sur le traitement brut, la documentation interactive sur l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle et le fichier de synthèse relatif aux planchers/plafonds de l'IFSE.
2. la présentation de la nouvelle offre RDP aux ministères : des fiches d'appui au paramétrage du SI PRIMES adossées aux fiches RDP correspondantes.
3. la présentation des nouvelles fonctionnalités permettant de suivre les évolutions réglementaires et leurs impacts directement dans la fiche RDP et la séquence chatbot correspondante et une réflexion d'un processus de veille à destination des référents RDP afin de leur donner une meilleure visibilité sur les travaux en cours.

Enfin, les ministères et la DGFIP ont sollicité les services du CISIRH pour créer un simulateur de calcul du supplément familial de traitement « SFT » pour certaines situations familiales.

## Mai 2021

### L'actualité des projets du CISIRH

#### [BSRMRH] Harmonisation des demandes RH.

L'harmonisation des demandes RH a fait l'objet de travaux interministériels sous l'égide du réseau IMRH du CISIRH.

Ces travaux ont pour objectifs de :

- simplifier les démarches des agents sur la base d'un document unique et complet ;
- fiabiliser et sécuriser le processus d'instruction des demandes RH ;
- dématérialiser les demandes (objectif du « zéro papier »).

A la suite de ces travaux, le BSRMRH a modélisé 15 formulaires de demandes RH qui concernent une trentaine de ces demandes.

Ces formulaires ont été validés par les ministères sur la base d'une architecture commune comprenant :

- l'identification de l'agent ;
- les données nécessaires au traitement de la demande ;
- le circuit de traitement de la demande ;
- les règles de gestion RH ;
- les pièces à joindre.

Pour en savoir plus, consultez le flyer joint ou rendez-vous sur notre [portail PissarHo](#).

#### [PissarHo] Le portail interministériel du CISIRH évolue.

Afin de toujours répondre au mieux aux besoins de nos partenaires ainsi que nos agents, notre portail interministériel PissarHo ne cesse d'évoluer.

Depuis cette semaine, une nouvelle évolution a été apportée à la rubrique « contact » dans les pages de nos applications.

Cette rubrique contenant les courriels des personnes en charge des applications du CISIRH est maintenant cliquable.

N'hésitez pas à venir tester cette nouvelle fonctionnalité : <https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/>

#### [BSRMRH] Travaux sur les états liquidatifs

Conformément aux règles de gestion budgétaire et de comptabilité publique, un état liquidatif est une pièce justificative de paie à destination du comptable (services liaison-rémunérations) :

- produite par l'ordonnateur
- justifiant le paiement des indemnités aux agents publics (ex : IFSE)
- et comportant les bases de calcul nécessaires à la liquidation, au contrôle et à la mise en paiement des indemnité par le comptable.

Le réseau interministériel de modernisation de la fonction RH du CISIRH a engagé, en lien avec le bureau CF-CE2A de la DGFIP, des travaux afin de construire et mettre à disposition des ministères des états liquidatifs standardisés et harmonisés (données et structure communes) permettant ainsi d'harmoniser les pratiques entre ordonnateurs et comptables.

A cette fin, deux modèles d'états liquidatifs ont été proposés : individuel (un seul agent concerné) et collectif (plusieurs agents concernés). Ces modèles se déclinent pour couvrir la plupart des types d'indemnités versées aux agents publics.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [PissarHo](#).



## Mai 2021

### Focus sur :

## La poursuite du projet CT DSN avec les services liaison rémunération (SLR)

Le projet CTDSN se poursuit avec les services liaison rémunération (SLR) en charge de la paie des agents de l'Etat.

Depuis le 6 avril 2021, les SLR travaillent sur la chaîne déclarative dans le Concentrateur Traducteur de la Déclaration Sociale Nominative (CTDSN). Ils sont associés depuis début 2020 à un chantier de mise en conformité des données RH paie. L'année 2021 marque un changement significatif pour les collaborateurs de la DGFIP en charge de la DSN puisqu'ils simulent leurs cycles déclaratifs dans le CTDSN d'une part mais éprouvent désormais la chaîne sur la totalité de leur périmètre déclaratif d'autre part.

Jusqu'à présent les SLR travaillaient principalement sur la base de listes de rejets DSN qui leur étaient transmises par le CISIRH. L'objectif était d'engager les SLR à apporter des corrections en paie ou à se rapprocher des employeurs afin que les services de gestion puissent porter des corrections dans les SIRH. Cette première étape a eu plusieurs objectifs :

- une appropriation du langage DSN (les blocs, les rubriques DSN) et de sa norme technique NEoDeS ;
- une compréhension des rejets fonctionnels leur permettant de porter des analyses justes et d'identifier les chemins de correction adéquats ;
- une traduction de la DSN au regard des cas de gestion et populations gérées en paie. Cela a d'ailleurs pu donner lieu à des évolutions en matière de codification de la paie et l'enrichissement de référentiels internes de paie ;
- la mise en place d'un nouveau circuit d'échange avec les employeurs. Les SLR ont dû apprendre à transmettre aux employeurs les demandes de correction, à donner le sens autour des nouvelles consignes transmises, à expliquer les impacts de la gestion sur le flux déclaratif.

En 2021, les SLR sont invités à basculer directement dans le CTDSN pour traiter leur périmètre déclaratif tel qu'ils le feront en 2022 (entrée en production). Ils disposent d'un environnement CTDSN dédié qui intègre un simulateur leur permettant d'aller jusqu'à l'étape de dépôt de leurs déclarations. Sur les mois d'avril et de mai 2021, le choix a été fait de mettre en œuvre les activités suivantes :

- extraction de l'ensemble des rejets fonctionnels, analyse et identification des chemins de correction,
- déclenchement des DSN,
- forçage éventuel dans l'espace DSN,
- dépôt des DSN.

Au-delà d'éprouver la capacité des SLR à réaliser l'ensemble des opérations déclaratives, cette expérience nous permet aussi d'identifier des adaptations applicatives et de mettre en synergie l'ensemble des acteurs en charge de la chaîne déclarative (DGFIP centrale, équipe du CTDSN, équipe technique du CISIRH). Ce dispositif est un formidable terrain d'expérimentation qui permet d'ajuster le futur déploiement.

Le mois de juin 2021 marque un changement dans le rythme des opérations pour les SLR puisqu'ils devront inscrire leurs activités dans le calendrier réel de production de la DSN Mensuelle.

En clair, ils auront environ 7 jours pour réaliser l'ensemble de leurs activités jusqu'au dépôt légal de leurs DSN au plus tard le 5 du mois M+1.

Les objectifs sont multiples :

- inscrire les SLR dans la réalité de leur futures opérations déclaratives,
- permettre l'organisation des différentes activités au sein de chaque SLR,
- exploiter les fonctionnalités du CTDSN dans leur intégralité,
- poursuivre la montée en compétence des gestionnaires DSN en SLR